

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-C) - Dépôt le 28/10/2024 - B2024/022482 - 2004 B 01868 - 479 802 365 - MARE NOSTRUM

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	<i>Note 11</i>	15 676	18 712
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>Note 11</i>	12 574	14 303
Immobilisations corporelles	<i>Note 12</i>	1 469	1 618
Immobilisations financières	<i>Note 13</i>	4 161	3 192
Titres mis en Equivalence	<i>Note 14</i>	39	29
Actif immobilisé		21 345	23 550
Stocks et en-cours		23	56
Clients et comptes rattachés	<i>Note 15</i>	24 903	25 295
Autres créances et régularisation	<i>Note 16</i>	21 331	24 182
Valeurs Mobilières de Placement	<i>Note 18</i>	2 521	2 516
Disponibilités	<i>Note 18</i>	4 771	9 523
Actif circulant		53 549	61 572
TOTAL ACTIF		74 894	85 122

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
Capital	757	757
Primes	12 305	12 305
Réserves et résultat consolidés	-16 372	-4 866
Autres	-168	-92
Capitaux propres groupe	-3 478	8 104
Intérêts minoritaires	1 036	1 723
Capitaux propres	-2 442	9 827
Provisions pour risques et charges <i>Note 17</i>	747	759
Emprunts obligataires <i>Note 18</i>	1 000	1 000
Emprunts et dettes financières <i>Note 18</i>	20 050	29 034
Fournisseurs <i>Note 19</i>	9 978	9 230
Autres dettes et comptes de régularisation <i>Note 19</i>	45 560	35 273
Dettes	76 588	74 537
TOTAL PASSIF	74 894	85 122



ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	<i>Note 1</i>	169 534	172 222
Autres produits d'exploitation	<i>Note 2</i>	5 510	6 961
Achats consommés		-6 590	-5 038
Autres charges externes	<i>Note 3</i>	-39 192	-40 639
Impôts et taxes		-3 358	-3 460
Charges de personnel	<i>Note 4</i>	-127 503	-126 835
Dotation aux amortissements et provisions	<i>Note 5</i>	-2 600	-1 675
Autres charges		-1 701	-2 000
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-5 900	-465
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-3 289	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-9 189	-465
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	<i>Note 6</i>	-660	-448
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 7</i>	-1 304	-96
Impôt sur les résultats	<i>Note 8</i>	-896	-700
Résultat Net des entreprises intégrées		-12 049	-1 709
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<i>Note 9</i>	10	9
Résultat Net de l'ensemble consolidé		-12 040	-1 700
Intérêts minoritaires		-315	419
RESULTAT NET (part du Groupe)		-11 725	-2 120
Résultat par action (en euros)	<i>Note 10</i>	<1,55>	<0,28>
Résultat dilué par action (en euros)	<i>Note 10</i>	<1,55>	<0,28>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Renforts de participation

Sur l'exercice 2023, Mare Nostrum a renforcé sa participation au capital des sociétés 2I 020, 2I 100 (anciennement AC 040) AC 050, AC 140, ALTITUDE FACILITIES EVENT, E-INTERIM, NRH31, NRH69, NRH75, T 100 et T 110. Ces renforts ont été permis par le biais d'augmentations de capital de 2 424 k€, autofinancés.

Mare Nostrum a également renforcé sa participation au capital des sociétés ELP01 (anciennement DOMINO ACTIO GRENOBLE), ELP02 (anciennement DOMINO ACTIO SUD OUEST), ELP06 et INALVEA DEVELOPPEMENT. Ces renforts ont été permis par le rachat d'intérêts minoritaires pour un montant de 997 k€, autofinancés.

Diminution de participation

Après son renfort de participation dans 2I 100, Mare Nostrum a vu sa participation diminuer à la suite d'une augmentation de capital intégralement souscrite par des associés minoritaires.

Cession de titres de participation

L'intégralité des titres de PRISMO détenus par Mare Nostrum, d'une valeur nette comptable de 50 k€, ont été cédés pour 61 k€. L'influence du groupe étant négligeable sur cette société, elle ne faisait pas partie du périmètre de consolidation.

Provisions pour dépréciations

Plusieurs filiales font l'objet d'une ouverture de procédure de liquidation judiciaire sur le début d'année 2024. Les titres et créances détenus par Mare Nostrum sur ces sociétés ont été dépréciés à 100%, respectivement pour 1 593 k€ et 3 377 k€ globalement.

Des prévisions à courts termes ont également entraîné des dépréciations de titres complémentaires de 3 050 k€, et de créances de 261 k€.

Des évaluations intervenues sur 2024 font ressortir des valorisations des quotes-parts de Mare Nostrum dans les sociétés ATP et LINKEYS à 4 600 k€ et 500 k€ respectivement. Cela entraîne une dépréciation de l'écart d'acquisition de ATP de 3 289 k€ et du compte courant de LINKEYS de 2 082 k€.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023.

1.3. Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement ANC n° 2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les contrats de location financement du Groupe concernant quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement ANC n°2020-01 nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés.
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts (11,2% au 31/12/2023)
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle (1,5% au 31/12/2023)
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà

engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

1.6.5. Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 13**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 14**.

1.6.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

L'application de ces règles est complétée par une revue au cas par cas, pouvant donner lieu à des dépréciations complémentaires, des créances des clients n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus énoncées.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 836 K€ au 31 décembre 2023 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Cash-pooling

Il existe une convention de cash-pooling au sein du Groupe dont la société centralisatrice est la Société MARE NOSTRUM. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie (de type physique indirecte) sont isolés au bilan, par convention comptable, dans les comptes courants appropriés. Dans les comptes consolidés, ces comptes courants et les intérêts afférents sont éliminés afin de présenter une position de trésorerie du Groupe en montant net.

1.6.9. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Obligations convertibles émises le 11 juin 2019 au bénéfice du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 5%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;

- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Souscription de Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid 19, MARE NOSTRUM a souscrit 13 M€ de PGE sur 2020 en deux tranches (7 M€ au 1^{er} semestre, 6 M€ au second semestre).

Par ailleurs, sa filiale AT Patrimoine a souscrit 1,1 M€ de PGE au 1^{er} semestre 2021.

1.6.10. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.11. Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne génèreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2023 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3,17%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2022 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3,77%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

1.6.12. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de quatre ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Les taux retenus est de 25%.

1.6.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- Une activité de travail temporaire, réunissant 11 marques (AL&CO, Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, E-Interim Solutions, Aer'ness Intérim, Celtic Travail Temporaire, Altitude Facilities, Grands Travaux Facilities, Infinity Interim, Elipse)
- Une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation)
- Une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinum CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT Patrimoine
- Une activité de portage salarial (Altros) et d'accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité)
- Une activité de prestations de services RH incluant une plateforme *back-office* destinée aux ETT des secteurs médical et médico-social (Inalvea Développement, UNI'TT), ainsi qu'un acteur de la prestation de services intervenant notamment dans le domaine de la culture (L'Agence Unique)
- Des activités annexes : activités des sociétés holdings

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.14. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.15. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement ANC n° 2020-01, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont la société roumaine ACVILA et la société suisse LINKEYS.

1.6.16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

1.6.17. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage & Mobilité,
- Prestations de services RH & Autres

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la destination du chiffre d'affaires.

1.6.18. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.


Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

Mare Nostrum
Société Anonyme au capital de 757 496,80 euros
Siège social : 9 avenue de Constantine - 38100 GRENOBLE
479 802 365 RCS GRENOBLE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023



*Certifié conforme à l'original
par le Président Directeur Général
Monsieur Nicolas CUYNAT*

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 SEPTEMBRE 2024	4
INFORMATIONS ECONOMIQUES	4
PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE.....	4
SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.....	5
EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	6
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE.....	7
EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	9
ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES.....	9
INFORMATIONS FINANCIERES	9
ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES	9
ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE	10
FINANCEMENT DE LA SOCIETE.....	10
RESULTATS - AFFECTATION.....	10
FILIALES ET PARTICIPATIONS	13
INFORMATIONS JURIDIQUES	13
INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES DE LA SOCIETE- AUTOCONTROLE.....	13
REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	14
PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL.....	15
OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS	15
ALIENATION D' ACTIONS (PARTICIPATIONS RECIPROQUES).....	15
INFORMATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS	15
CONVENTIONS REGLEMENTEES	16
<i>Annexe - Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....</i>	<i>16</i>
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
PRINCIPES DE GOUVERNANCE.....	17
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE.....	19
CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF AVEC UNE AUTRE SOCIETE DONT NOTRE SOCIETE POSSEDE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL.....	29
DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	29
DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES.....	31
SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..	32
COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	33
COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE Mare Nostrum SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	78
VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES	124
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023	124
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023.....	125
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	126

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Grenoble, le 30 juillet 2024

Nicolas CUYNAT
Président Directeur Général

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

INFORMATIONS ECONOMIQUES

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

L'activité Travail Temporaire s'élève sur 2023 à 144 M€ contre 147,8 M€ l'an passé (-2,6%) notamment lié à un net ralentissement dans le secteur du bâtiment. Il s'agit cependant d'une tendance générale puisque le marché du Travail Temporaire affiche également un retrait plus marqué sur le dernier trimestre (hors mois de décembre) de - 8,9% (Source : Prism'emploi) par rapport à 2022.

La division Formation voit son chiffre d'affaires annuel s'établir à 10,4 M€ contre 9,2 M€ en 2022, soit une croissance de + 13% portée par une bonne dynamique commerciale qui devrait se confirmer sur le début d'année 2024.

A fin décembre 2023, l'activité Portage Salarial est relativement stable avec un chiffre d'affaires de 8,8 M€ contre 8,9 M€ en 2022.

Tandis que l'activité Recrutement s'établit sur 2023 à 1,8 M€ contre 2,3 M€ l'an passé en raison d'une moindre performance des cabinets en Ile-de-France mais en partie compensée par les performances du Sud.

Sur l'année 2023, l'activité Prestations de services RH & Autres affiche une belle progression (+15 %) et s'élève, pour sa part, à 4,6 M€ contre 4 M€ l'an dernier.

Face à cette contraction du marché, Mare Nostrum a défini en 2023 un plan "Horizon 2025" et engagé des négociations avec ses principaux partenaires financiers.

Prise de participations

En date du 28 décembre 2023 :

- ✓ Un minoritaire a procédé à la cession de 1.611 parts sociales émises par la société NRH75 au profit de la Société Mare Nostrum moyennant le prix de 45.294,31 € et avec effet au 30 novembre 2023. La société Mare Nostrum détient désormais 100 % du capital de cette dernière.
- ✓ Un minoritaire a procédé à la cession de 2.400 actions émises par la société NRH69 au profit de la société Mare Nostrum moyennant le prix total de 2.400 € et avec effet au 30 novembre 2023. La société Mare Nostrum détient désormais 100 % du capital de cette dernière.

- ✓ Un minoritaire a procédé à la cession de 1.578 parts sociales émises par la société NRH31 au profit de la Société MARE NOSTRUM, moyennant le prix de 1.578 € et avec effet au 30 novembre 2023. La société Mare Nostrum détient désormais 100 % du capital de cette dernière.

En date du 22 mai 2023, la société Mare Nostrum a procédé à l'acquisition de 4.400 actions émises par la société ELP06, moyennant le prix de 4.400 euros. La société Mare Nostrum détient désormais 94 % du capital de cette dernière.

En date du 22 septembre 2023, la société FINANCIERE SAIN VIAL a procédé à la cession de 1.050 des actions émises par la société INALVEA, au profit de la société MARE NOSTRUM, moyennant le prix total de 945.000 €. La société Mare Nostrum détient désormais 80 % du capital de cette dernière.

Augmentations de capital

En date du 15 juin 2023, la société Mare Nostrum a souscrit 168.651 parts nouvelles de la société 2i100 (anciennement AC040) au pair. Le capital a ensuite été réduit pour cause de pertes. Il ressort de ces opérations que la société Mare Nostrum détient désormais 83,48 % du capital de cette dernière.

En date du 15 juin 2023, la société Mare Nostrum a souscrit 295.155 parts nouvelles de la société T100 au pair. Le capital a ensuite été réduit pour cause de pertes. Il ressort de ces opérations que la société Mare Nostrum détient désormais 97,68 % du capital de cette dernière.

En date du 15 juin 2023, la société Mare Nostrum a souscrit 178.000 actions nouvelles de la société T110 au pair. Le capital a ensuite été réduit pour cause de pertes. Il ressort de ces opérations que la société Mare Nostrum détient désormais 99,77 % du capital de cette dernière.

En date du 30 juin 2023, le capital de la société ALTITUDE FACILITIES EVENT a été réduit à zéro pour cause de perte puis augmenté. La société Mare Nostrum a souscrit 158.000 actions nouvelles de la société AFE au pair. Il ressort de ces opérations que la société Mare Nostrum détient désormais 99,87 % du capital de cette dernière.

En date du 1er juin 2023, la société Mare Nostrum a souscrit 404.797 parts nouvelles de la société E INTERIM SOLUTIONS au pair. Le capital a ensuite été réduit pour cause de pertes. Il ressort de ces opérations que la société Mare Nostrum détient désormais 97,85 % du capital de cette dernière.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Analyse de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Mare Nostrum clôture avec un chiffre d'affaires en hausse à 10 678 k€ contre 10 455 k€ pour l'exercice précédent (exercice au 31 décembre 2022).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société constaté un déficit d'exploitation de -155 k€ contre un résultat d'exploitation de 148 k€ pour l'exercice précédent, soit une dégradation de -303 k€. Cette variation s'explique notamment par une augmentation des achats de marchandises de 305 k€.

Les difficultés constatées par le groupe Mare Nostrum impactent le résultat financier et le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 de la société :

Le résultat financier constaté au 31 décembre 2023 s'établit à -9 397 K€, soit une dégradation de -9 730 K€ par rapport au résultat financier de l'exercice précédent qui s'établissait à 333 k€. Cette

variation s'explique notamment par des dotations aux provisions financières pour un montant global de 8 803 K€ et une baisse des revenus de titres de participation de 1 256 k€.

Le résultat exceptionnel s'établit à – 6 144 K€ au 31 décembre 2023 soit une dégradation de – 5 931 K€ par rapport à 2022 qui présentait un résultat exceptionnel de -213 k€. Cette variation provient notamment de dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles pour 5 720 k€.

Dans ces conditions, la société constate un résultat net déficitaire de – 15 665 k€ contre un bénéfice de 254 k€ pour l'exercice précédent.

Activités en matière de recherche et de développement

Afin de préserver ses ressources financières, la société a gelé ses activités de recherche et développement en 2023.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis plus d'un an, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum. Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entraîné la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 24 janvier 2024. Cette procédure a notamment pour objectif de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux. Elle devrait permettre au Groupe d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée. Le Tribunal de Commerce a ouvert une période d'observation de 6 mois, prorogée par décision du Tribunal de Commerce Grenoble du 2 juillet 2024, également de 6 mois, jusqu'au 22 janvier 2025. La direction du Groupe est optimiste quant à la réussite de ce processus de sauvegarde et à la création d'une base solide pour l'avenir.

A la date d'arrêté des comptes, parmi les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » déjà initiées figurent :

- Une réduction de la masse salariale notamment concernant le personnel permanent,
- Une baisse de l'ensemble des frais de structure (fermeture d'agences, réorganisation interne, baisse des coûts informatiques...), et
- L'arrêt de certaines activités déficitaires.

En parallèle, et toujours dans l'objectif de renforcer ses fonds propres, le groupe étudie également la cession de certaines filiales du groupe.

Par conséquent, sous réserve de la réussite du processus de sauvegarde, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dans une perspective de continuité d'exploitation.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société exerce ses activités dans un environnement exigeant, particulièrement réglementé et en constante évolution. Ceci lui impose de veiller constamment à recenser et maîtriser les risques dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet défavorable pour la Société, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou le cours de son titre. Cette section présente les principaux risques auxquels la Société estime être exposée.

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

Les risques les plus significatifs sont présentés par degré décroissant de criticité nette (soit après prise en compte des mesures mises en œuvre par la société afin de gérer ces risques), reposant sur l'analyse conjointe de : (i) la probabilité d'occurrence et (ii) l'ampleur estimée de l'impact négatif :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Conjoncture économique	Elevé
Environnement concurrentiel	Elevé
Maîtrise du BFR	Elevé
Gestion de la croissance interne	Moyen

Conjoncture économique

Crise du secteur du BTP et notamment du logement neuf¹

Le logement neuf est entré en crise en 2023, sa production reculant de 7,8 %, hors effet prix. Seuls 286 000 logements sont sortis de terre, niveau proche de ses plus bas historiques relevés au début des années 1990, aux environs de 275 000 unités.

Cette crise procède d'une combinaison de facteurs négatifs : la dégradation de l'environnement macrofinancier, avec notamment la hausse des taux d'intérêt, l'impact sur les coûts de production de la crise des matériaux et de la mise en œuvre de la RE 2020, la non-revalorisation des aides au logement et un contexte moins favorable à se projeter sur le long terme, donc à investir.

Instabilité politique

Le marché du travail temporaire, auquel les entreprises ont recours pour absorber les pics d'activité, est sensible aux évolutions économiques. L'instabilité politique résultant des élections nationales et du contexte international avec les guerres en Ukraine et en Palestine sont de nature à peser sur la croissance économique nationale et donc le marché de l'intérim.

Environnement concurrentiel

En France, le marché du travail temporaire est fortement concentré et dominé par des majors : Le top 4 des Groupes d'intérim comprend The Adecco Group, Manpower, Randstad et Groupe CRIT lesquels

¹ Source : Données FFB

couvraient plus de 50% de l'activité travail temporaire en France en 2021 (estimation interne ; 60% en 2020).

Cet environnement concurrentiel a pour conséquence une tension sur les prix pratiqués, d'autant que les majors servent l'ensemble des secteurs clients, sont implantés dans les principales agglomérations, et s'appuient sur un réseau et une visibilité nationaux voire internationaux.

L'intensité et la fréquence des contacts entre acteurs du Travail Temporaire, aussi bien que les annonces régulières concernant des évolutions (rapprochements, essor de nouveaux acteurs totalement digitalisés, changements de gouvernance, ...) témoignent d'une phase de concentration et de reconfiguration du secteur.

Dans ce contexte, le groupe Mare Nostrum est un acteur impliqué de façon régulière dans des discussions avec d'autres acteurs du Travail Temporaire, mettant en valeur des atouts différenciants, axés sur la proximité et la qualité, à savoir :

- Une stratégie d'implantations dans des zones géographiques et des bassins d'emploi délaissés par les *majors*
- Un accent mis sur la réactivité, l'expertise et la qualité des prestations proposées afin de préserver ses marges, notamment grâce à son savoir-faire reconnu en matière de mobilité intra-communautaire
- Un effort continu de formation et de qualification des intérimaires afin de les fidéliser en accroissant leur employabilité, et de garantir une qualité élevée de prestations
- Une clientèle majoritairement composée de PME/ETI et comptant peu de clients grands comptes hormis sur des marchés lui permettant de valoriser ses savoir-faire
- Une stratégie multimarques permettant différents niveaux de positionnement.

Maîtrise du BFR

L'activité travail temporaire est prédominante dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (85% en 2023 pour 86% en 2022). Or, cette activité est matérialisée par un poste Clients significatif et est structurellement consommatrice de besoin en fonds de roulement (BFR) : les intérimaires sont salariés et payés par l'entreprise de travail temporaire dont les factures clients sont émises en fin de mois pour être payées à 30-45 jours.

Le règlement des salaires mais également celui de l'Urssaf et des cotisations sociales nécessitent donc de mobiliser de la trésorerie. La saisonnalité de l'activité vient également impacter le BFR.

La croissance de l'activité du Groupe aura pour conséquence, à délais de règlement constants, un accroissement du poste client.

Le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures et d'outils de gestion du BFR tel que l'affacturage, des facturations bimensuelles, la gestion interne des recouvrements clients.

Gestion de la croissance interne

Mare Nostrum entend stabiliser son activité autour des activités rentables et envisage également céder des activités ou des périmètres non stratégiques afin de réduire son endettement.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le société MARE NOSTRUM, société de consolidation des activités du groupe MARE NOSTRUM, constate dans ses comptes des provisions et dépréciations importantes liées aux situations de ses filiales qui se sont placées sous la protection du tribunal de commerce en sollicitant des procédures de redressement judiciaire ou de sauvegarde.

La société Mare Nostrum bénéficie elle-même d'une procédure de sauvegarde.

Le Tribunal de commerce de Grenoble a renouvelé la période d'observation pour une nouvelle période de six mois qui se terminera au plus tard le 22 janvier 2025.

Le groupe Mare Nostrum concentre ses réorganisations et ses développements sur les activités rentables afin de constituer un socle solide pour envisager son redéploiement.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

INFORMATIONS FINANCIERES

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES

Le chiffre d'affaires consolidé se contracte de - 3 M€ (-1,74%).

Le Travail Temporaire représente 84,9% du chiffre d'affaires, la Formation 6,1%, le portage salarial 5,2%, les plateformes RH & Autres 2,7% et le Recrutement 1,1%.

L'Excédent Brut d'Exploitation² s'élève à -7,1 M€ soit -4% du chiffre d'affaires (1,0% en 2022). Cette dégradation s'explique par une hausse des achats consommés (+1 522 K€) et charges de personnel (+668 K€).

Le Résultat d'Exploitation s'élève à -9,2 M€ contre -0,5 M€ en 2022.

Cette dégradation s'explique par une baisse des produits d'exploitation de -4,1 M€, une augmentation des charges d'exploitation qui pèse sur le résultat pour -1,3 M€ et l'amortissement des écarts d'acquisition pour -3,3 M€.

Le Résultat Financier s'élève à -0,7 M€ (vs -0,5 M€ en 2022).

Le Résultat Exceptionnel s'élève à -1,3 M€ (vs -0,1 M€ en 2022), principalement en raison des pénalités provisionnées pour règlements en retard de charges fiscales et sociales contractées antérieurement aux jugements d'ouverture des procédures collectives pour -1,2 M€. Ces échéances devraient faire l'objet de remises dans la cadre des plans proposés par les sociétés.

En conséquence, le Résultat Net s'établit à -12 M€ (vs -1,7 M€ en 2022), la Part du Groupe s'élevant à -11,7 M€ (vs -2,1 M€ en 2022).

² Excédent Brut d'Exploitation : Résultat d'Exploitation retraité des Autres produits & charges courants, des subventions d'exploitation, et des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE

Cf. Tableau en annexe.

FINANCEMENT DE LA SOCIETE

Les capitaux propres et l'endettement net ont évolué comme suit :

(K€)	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres	-1 938	13 727
Endettement financier brut	19 393	28 203
Trésorerie	2 081	8 837
Endettement financier net	17 312	19 366
Gearing	N/A	141%

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 677 511 euros contre 10 454 944 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 947 487 euros contre 949 342 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -155 182 euros contre 147 510 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -9 396 780 euros (332 604 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -9 551 962 euros contre 480 114 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de -6 144 265 € contre -213 060 € en 2022, conduit à un déficit de -15 664 462 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre un bénéfice de 253 928 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -15 664 642 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -15 664 642 euros :

- En diminution du poste « Autres réserves » pour 545 902 euros
- Au poste « Report à nouveau », lequel sera porté de 0 euros à -15 118 740 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons de bien vouloir approuver les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, qui se sont élevées à 2 060 euros et qui ont donné lieu à une imposition théorique à due concurrence au taux de droit commun.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard :

FRNS

CLIENTS

	Article D. 441-6 : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	X				977	X				3223
Montant total des factures concernées HT	453 222	102 925	284 201	407 132	1 247 480	225 481	193 622	138 428	3 023 779	3 581 311
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	4,9%	1,1%	3,1%	4,4%	13,6%	X				
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X					2,2%	1,9%	1,3%	29,2%	34,5%
,										
Nombre des factures exclues	Aucune					Aucune				
Montant total des factures exclues	0					0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Fournisseurs France : délais légaux, compris entre 30 j et 60 j date de facture en fonction de la nature de l'achat (30 j date de facture s'il s'agit de prestation de service). Fournisseurs étrangers : délai contractuel, n'excédant pas 60 j date de facture.					Délai légal : 30 jours date de facture.				

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

La Société détenait, au 31 décembre 2023, 101 filiales et sous-filiales.

Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier, il est précisé que notre Société n'a consenti, à titre accessoire à son activité principale aucun prêt à moins de deux ans au profit de microentreprises, PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Informations relatives aux titres de la Société - Autocontrôle

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 354 611 de ses propres actions dont 24 231 actions au titre du contrat de liquidité.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023 conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : ALMAR / FR0013400835.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : dix pour cent (10,00%) des actions composant le capital social.

Prix maximum d'achat : dix euros (10,00€) par action, hors frais et commissions.

Objectifs par ordre de priorité :

- Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- Annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,

- Attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la société,
- Remettre, dans la limite de cinq pour cent (5,00%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé.

Durée du programme : 18 mois

Répartition du capital et des droits de vote

Au 31/12/2023	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
AEQUOR	3 542 541	46,77%	7 085 082	52,46%
Financière Saint Vial	1 301 756	17,18%	2 603 512	19,28%
Nicolas CUYNAT	5 726	0,08%	11 452	0,08%
Didier CUYNAT	5 726	0,08%	11 452	0,08%
AL ET CO Développement	217 609	2,87%	435 218	3,22%
AZUR 4.0 4.0	273 000	3,60%	546 000	4,04%
Vignemont Tous Travaux	467 452	6,17%	934 904	6,92%
Thierry DE VIGNEMONT	5 725	0,08%	11 450	0,08%
Associés Fondateurs	5 819 535	76,83%	11 639 070	86,17%
Auto-détention	354 611	4,68%	0	0,00%
Salariés au nominatif	80 150	1,06%	160 300	1,19%
Public - détention au nominatif	423 004	5,58%	809 632	5,99%
Public - détention au porteur	897 668	11,85%	897 668	6,65%
TOTAL	7 574 968	100,00%	13 506 670	100,00%

Il est précisé que, conformément aux statuts de la Société, les actionnaires justifiant d'une détention nominative des titres MARE NOSTRUM depuis deux (2) ans bénéficient de droits de vote double.

Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023, et selon la définition de l'article L. 225-102 (titres qui sont l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou sont frappés d'une inaccessibilité), est nulle.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Le tableau ci-après, établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2023 :

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR MARE NOSTRUM SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2023	
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2022	338 290
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2023	46 249
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2023	0
Nombre d'actions en dation au cours de l'exercice 2023	0
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2023	29 928
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023	354 611
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2023	1 090 215
DÉTAIL DES OPÉRATIONS EN FONCTION DE LEURS FINALITÉS	
Annulation d'actions	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2023	0
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023 en dehors du contrat de liquidité	330 380
Contrat de liquidité	
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2023	46 249
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2023	29 928
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	0
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2023 dans le cadre du contrat de liquidité	24 231

Aliénation d'actions (participations réciproques)

Sans objet.

Informations relatives aux dirigeants

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été réalisée à la connaissance de la Société.

Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions d'actions gratuites

Sans objet.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration ou conclues antérieurement à sa création et poursuivies au cours de l'exercice.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Pour mémoire, votre Conseil a décidé le déclassement de l'ensemble des conventions de prestations de services conclues à l'intérieur du groupe et conclues à des conditions normales au cours de l'exercice ou poursuivies au cours dudit exercice, à l'exception des contrats de baux.

Annexe - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	31.12.23	31.12.22	31.12.21	31.12.20	31.12.2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) capital social	757 497	757 497	757 497	757 497	757 497
b) nombre des actions ordinaires existantes	7 574 968	7 574 968	7 574 968	7 574 968	7 574 968
c) nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) chiffre d'affaires hors taxes	10 677 511	10 454 945	8 732 838	6 329 725	7 629 140
b) résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-818 121	909 376	-302 279	-805 031	1 816 276
c) impôts sur les bénéfices	-31 585	13 126	-9 359	-6 000	-1 800
d) participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-15 664 642	253 928	-765 901	-1 155 844	1 570 769
f) résultat distribué (proposition)					
RESULTATS PAR ACTION					
a) résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions.	-0,11	0,12	-0,04	-0,11	0,24
b) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-2,07	0,03	-0,10	-0,15	0,21
c) Dividende attribué à chaque action (proposition)					
PERSONNEL					
a) effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	19	21		22	17
b) montant de la masse salariale de l'exercice	697 332	703 479	751 267	664 521	676 874
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	250 155	245 863	252 489	220 180	207 945

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous présentons dans la présente section, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous présentons dans la présente section, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Principes de Gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext tel que révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middelnext (www.middelnext.com).

La société applique les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

Recommandations du Code MiddleNext (version révisée de septembre 2021)	Adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	X		
R4 : Information des membres du Conseil	X		
R5 : Formation des membres du Conseil	X		
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place des Comités			X ⁽¹⁾
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	X		
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R10 : Choix de chaque « membre du Conseil »	X		
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	X		
R12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat	X		
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X		
R14 : Relation avec les « actionnaires »	X		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X		
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »			X ⁽²⁾
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ	X		
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R 21 : Stock-options et attribution gratuites d'actions	X		
R 22 Revue des points de vigilance	X		

(1) Compte tenu de sa taille, la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégiques, etc.), à l'exception du comité RSE, et n'envisage pas d'en créer à court terme. Les modalités de mise en place du comité RSE restent à fixer mais la Société s'engage d'ores et déjà dans le processus de mise en place dudit comité.

(2) La Société ne souhaite pas suivre la Recommandation R17 dans la mesure où elle estime que, compte tenu du mode d'exercice de la direction et de l'âge de ses dirigeants actuels, le sujet de leur succession n'est pas d'actualité.

Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à trois (3) ans, renouvelable.

Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec les recommandations du code Middlenext.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, nul ne peut être nommé administrateur s'il est âgé de plus de soixante-dix-huit (78) ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

A la date des présentes, le Conseil compte cinq (5) membres dont deux (2) indépendants.

La Direction Générale est assurée par Monsieur Nicolas CUYNAT.

Nom, prénom, date de naissance / raison sociale	Durée et échéance du mandat	Fonctions
Monsieur Nicolas CUYNAT	<u>Durée : 3 années</u> Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 15 juin 2022 soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Monsieur Thierry DE VIGNEMONT	<u>Durée : 3 années</u> Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	Administrateur Directeur général Délégué

Nom, prénom, date de naissance / raison sociale	Durée et échéance du mandat	Fonctions
Monsieur Didier CUYNAT	<p align="center"><u>Durée</u> : 3 années</p> <p>Mandat au renouvelé par l'Assemblée Générale du 15 juin 2022 soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.</p>	Administrateur
Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS	<p align="center"><u>Durée</u> : 3 années</p> <p>La nomination de Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS a été votée au cours de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2021.</p> <p>Le mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</p> <p>Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024 de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.</p>	Administratrice indépendante
La société ONDINE (dont la représentante permanente est Madame Valérie LORENTZ-POINSOT)	<p align="center"><u>Durée</u> : 3 années</p> <p>Cooptation de la société ONDINE en remplacement de Madame Valérie LORENTZ-POINSOT, démissionnaire, par décision du Conseil d'administration du 18 novembre 2022.</p> <p>Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.</p>	Administratrice indépendante

Il est précisé que Madame Florence POIVEY a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société en date du 9 juin 2023.

Indépendance des administrateurs

La recommandation R3 du code Middlenext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'Administration compte, au moment de l'établissement du présent rapport, trois membres indépendants.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux à la date d'émission du présent rapport.

Monsieur Nicolas CUYNAT

AEQUOR	Président Directeur Général	
FINANCIERE SAIN VIAL	Président	
MARE NOSTRUM	Président du Conseil d'Administration / Directeur	
SCI GDS 21 ³	Gérant	
SCI TER1	Gérant	
IN MARE FUNDIS AQUAS -	Président du Conseil	Liquidée
MARE NOSTRUM DEVELOPPEMENT	Gérant	Liquidée
COMMUNITY WEB	Gérant	Liquidée
EXPERTS SDC	Co-Gérant	
NEW GEST	Gérant	
TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT	Gérant	Liquidée
AC 020	Gérant	
AC 030	Gérant	
AC 050	Gérant	
AC140	Gérant	Liquidée
AC150	Gérant	
AC160	Gérant	Liquidée
AC170	Gérant	Liquidée
E-INTERIM SOLUTIONS	Gérant	
ei020	Gérant	Liquidée
2iP	Gérant	
2i090	Gérant	Liquidée
TRIDENTT SECOND ŒUVRE	Gérant	
T090	Gérant	
T100	Gérant	
NRH030	Gérant	Liquidée
AZUR 4.0	Directeur général délégué	
NRH31	Gérant	Liquidée
NRH75	Gérant	Liquidée
SCI LE MERIDIENS	Gérant	
T170	Gérant	

³ Société dissoute en attente de liquidation.

Monsieur Thierry DE VIGNEMONT

VIGNEMONT TOUS TRAVAUX	Président	
AZUR 4.0	Président	
T190	Gérant	Liquidée
NRH010 (anciennement T130)	Gérant	

Monsieur Didier CUYNAT

Néant

Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS

IPM FRANCE	Présidente
------------	------------

Madame Valérie LORENTZ-POINSOT

BOIRON (Suisse)	Administratrice et Présidente
BOIRON USA (USA), BOIRON (USA), BOIRON CANADA (Canada), Laboratoires BOIRON (Italie), BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS (Brésil)	Administratrice
UNDA (Belgique)	Représentant permanent de BOIRON au Conseil d'Administration
BOIRON (Allemagne)	Gérant
Université Jean Moulin Lyon 3	Administratrice
Editions SIMLILIA	Administratrice et Présidente-Directrice Générale
Fondation OL	Administratrice
ONDINE	Présidente
AMOEBA	Administratrice
Groupe DELPHARM	Administratrice

Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction**Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)**

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Nicolas CUYNAT, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019 comme étant la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Nicolas CUYNAT organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 18 janvier 2019, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout évènement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit (8) jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 18 janvier 2019, en conformité avec la recommandation R7 du code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlenext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Nicolas CUYNAT, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'Administration du 18 janvier 2019 comme étant la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président, Monsieur Nicolas CUYNAT organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 1 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 18 janvier 2019, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit (8) jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 18 janvier 2019, en conformité avec la recommandation R7 du code Middlednext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du code Middlednext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'Administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du code Middlednext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et dirigeants

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2023	Exercice 2022
Nicolas Cuynat, Président Directeur Général ⁴		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	36 000 € ⁵	36 000 € ⁶
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	36 000 €	36 000 €
Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué ⁷		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	36 000 € ⁸	36 000 € ⁹
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	36 000 €	36 000 €
Olivier Bani, Directeur Général Délégué (jusqu'au 1^{er} décembre 2023)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)	33 100 €	36 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
TOTAL	33 100 €	36 000 €

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale tenue le 18 janvier 2019 :

- Monsieur Nicolas Cuynat : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général

⁴ Président de la société Financière Saint-Vial

⁵ Au titre de l'exercice 2023, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Président d'un montant de 36 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Financière Saint-Vial, dont M. Nicolas Cuynat est associé majoritaire, a donné lieu à une facturation d'un montant de 180 000 €HT.

⁶ Au titre de l'exercice 2022, M. Nicolas Cuynat a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général d'un montant de 36 000 €. Il n'a perçu aucune rémunération variable.

⁷ Président de la société Vignemont Tous Travaux

⁸ Au titre de l'exercice 2023, M. Thierry de Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 36 000 €, ainsi qu'un avantage en nature de 2 483 € concernant un véhicule. Il n'a perçu aucune rémunération variable. Par ailleurs, la convention réglementée conclue avec la société Vignemont Tous Travaux, dont M. Thierry de Vignemont est associé unique, a donné lieu à une facturation d'un montant de 180 000 €HT

⁹ Au titre de l'exercice 2022, M. Thierry de Vignemont a reçu de la Société une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de Directeur Général Délégué d'un montant de 36 000 €, ainsi qu'un avantage en nature de 7 712 € concernant un véhicule. Il n'a perçu aucune rémunération variable.

- Monsieur Thierry de Vignemont : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué auxquelles peut s'ajouter pour chacun un avantage en nature dans la limite de 1 000 € par mois.

Le 2 juillet 2021, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit la rémunération de Monsieur Olivier Bani : 36 000 € annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur général Délégué ; étant rappelé que le mandat de Monsieur Olivier BANI a pris fin en date du 1^{er} décembre 2023.

Les sociétés Financière Saint Vial et Vignemont Tous Travaux ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directeur Général Délégué de la Société 2iD, filiale à 95% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2018, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour chacune de ces personnes morales mandataires sociaux.

Est par ailleurs envisagée mais non encore appliquée, une rémunération variable qui serait fonction d'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs basés notamment sur les performances du Groupe, étant entendu que cette partie variable serait plafonnée à 50% de la partie fixe.

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices :

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Nicolas Cuynat, Président Directeur Général ¹⁰				
	2023		2022	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Thierry de Vignemont, Directeur Général Délégué ¹¹				
	2023		2022	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	2 483 €	2 483 €	7 712 €	7 712 €
Total	38 483 €	38 483 €	43 712 €	43 712 €

¹⁰ Voir notes 1, 2 et 3

¹¹ Voir notes 4, 5 et 6

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de Olivier Bani, Directeur Général Délégué (jusqu'au 1^{er} décembre 2023)				
	2023		2022	
	Montants bruts dus	Montants bruts versés	Montants bruts dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	33 100 €	33 100 €	36 000 €	36 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	33 100 €	33 100 €	36 000 €	36 000 €

Cf. *supra* s'agissant des rémunérations fixes mises en place au niveau de MARE NOSTRUM par le Conseil d'Administration du 20 février 2020.

Tableau 3 : Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre du mandat de « membre du Conseil »				
Nom du mandataire social non dirigeant	Montants attribués au cours de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants attribués au cours de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Virginie Boissimon - Smolders	12 000	12 000	12 000	12 000
ONDINE	6 000	6 000	12 000	12 000
Florence Poivey (jusqu'au 9 juin 2023)	0	0	12 000	12 000
Total	18 000	18 000	36 000	36 000

Les Tableaux suivants sont Non Applicables :

- **Tableau 4** : *Stock-options* attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par MARE NOSTRUM et par toute société du Groupe
- **Tableau 5** : *Stock-options* levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social
- **Tableau 6** : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire par MARE NOSTRUM et par toute société du Groupe
- **Tableau 7** : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social
- **Tableau 8** : Historique des attributions de *Stock-options* attribuées aux mandataires sociaux durant les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023
- **Tableau 9** : *Stock-options* consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours du dernier exercice
- **Tableau 10** : Historique des attributions gratuites d'actions.

Tableau 11 : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Nicolas Cuynat Président Directeur Général Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024		X		X		X		X
Thierry de Vignemont Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 18 janvier 2019 Date de fin de mandat (suite renouvellement) : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025		X		X		X		X
Olivier Bani Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 2 juillet 2021 Date de fin de mandat : 1 ^{er} décembre 2023		X		X		X		X

Aucun contrat de travail n'a été signé entre MARE NOSTRUM et l'un de ses Administrateurs.

Des informations relatives à la continuation des conventions évoquées sous le tableau n°1 sont fournies dans la section « Conventions Réglementées ».

Rémunération des membres du Conseil d'Administration : Une enveloppe de rémunération de cinquante mille euros (50.000€) allouée aux membres du Conseil a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2023. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 18 septembre 2024 d'allouer une enveloppe de dix-huit mille euros (18 000 €) pour 2024.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée par Nicolas Cuynat, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et par Thierry De Vignemont et Olivier Bani (jusqu'au 1^{er} décembre 2023) en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Messieurs Cuynat et De Vignemont ont été nommés, respectivement Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, par le Conseil d'administration du 18 janvier 2019.

Monsieur Bani (jusqu'au 1^{er} décembre 2023) a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 2 juillet 2021, pour une durée indéterminée.

Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif avec une autre société dont notre Société possède plus de la moitié du capital social

Durant l'exercice écoulé, à l'exception des conventions présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, aucune convention nouvelle n'a été conclue, directement ou par personne interposée entre d'une part, entre le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont MARE NOSTRUM possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Etant précisé que l'ensemble des conventions de prestation de service conclues au sein du groupe MARE NOSTRUM ont été déclassées s'agissant de conditions courantes conclues à des conditions normales.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Utilisation	Expiration
mardi 20 juin 2023	10	Mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions	18 mois	10% du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision. 5% de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport Prix unitaire de rachat: 10 euros	Au 31 décembre 2023, 24 231 litres sont affectés au contrat de liquidité	vendredi 20 décembre 2024
mardi 20 juin 2023	11	Annulations des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la société de ses propres actions	24 mois	dans la limite de 10% du capital social	Néant	vendredi 20 juin 2025
mercredi 15 juin 2022	9	Augmentation de capital par voie d'offre au public	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 10ème, 11ème et 12ème résolutions. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10ème, 11ème et 12ème résolutions.	Néant	jeudi 15 août 2024
mercredi 15 juin 2022	10	Augmentation de capital par voie de placement privé	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 9ème, 11ème et 12ème résolutions. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 9ème, 11ème et 12ème résolutions.	Néant	jeudi 15 août 2024
mardi 20 juin 2023	12	Augmentation de capital à catégorie de personne (« small caps »)	18 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10e, 11e, 13e et 14ème résolutions de l'AG du 15 juin 2022. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 10e, 11e, 13e et 14ème résolutions de l'AG du 15 juin 2022.	Néant	vendredi 20 décembre 2024
mercredi 15 juin 2022	12	Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital ne pourra excéder 400.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 400.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues dans les 9ème, 11ème et 12ème résolutions. Montant nominal global des VMDAC ne pourra excéder 20.000.000 euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 20.000.000 euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 9ème, 11ème et 12ème résolutions.	Néant	jeudi 15 août 2024
mercredi 15 juin 2022	13	Augmentation de capital en cas de demande excédentaires	26 mois	dans la limite de 15% de l'émission initiale,	Néant	jeudi 15 août 2024
vendredi 18 juin 2021	8	Attribution gratuite d'actions	38 mois	dans la limite de 10% du capital social	Néant	dimanche 18 août 2024
vendredi 18 juin 2021	10	Stock-options	38 mois	dans la limite de 5% du capital social	Néant	dimanche 18 août 2024
mardi 20 juin 2023	13	Augmentation de capital réservée aux salariés (PEE)	26 mois	Dans la limite de 3% du capital social	Néant	mercredi 20 août 2025

Procédures d'élaboration des comptes consolidés du groupe

Chaque société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment la traduction comptable des opérations liées à son activité et à son patrimoine, relatives :

- A la gestion des encaissements clients, du recours à l'affacturage et à la gestion de la trésorerie
- A l'évaluation des provisions pour risques et charges et des passifs sociaux
- Au suivi des engagements hors bilan.

L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches.

Selon un planning de clôture prédéfini, les équipes comptables de la Direction Financière établissent les liasses de chaque filiale traitée, objet d'un contrôle une à deux fois par an par des auditeurs externes en fonction de leur matérialité.

Les travaux de consolidation sont externalisés auprès d'un Expert-Comptable qui prépare pour chaque consolidation un dossier incluant :

- Les liasses de consolidation auditées
- Les supports des retraitements et des éliminations effectuées
- Les tableaux de variations des capitaux propres consolidés
- Les tableaux de preuve d'impôt.

Un suivi d'évaluation des actifs incorporels et les tests de pertes de valeur éventuelles sont effectués par la Direction Financière.

Les annexes sont préparées conjointement par la Direction Financière et l'Expert-Comptable assurant la consolidation. Les comptes consolidés sont revus et contrôlés par la Direction Générale et font l'objet, de la part du collège des Commissaires aux Comptes, des diligences prévues par la loi.

Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

Chaque Métier et chaque Direction support présente, selon un planning annuel, ses indicateurs de performances et l'avancement des projets en cours au cours de Revues de performance thématiques.

Le Groupe a d'ores et déjà mis et/ou a prévu de mettre en place des règles et procédures internes visant notamment à assurer au sein du groupe MARE NOSTRUM :

- Le respect des lois et de la réglementation applicable à la Société et aux filiales du Groupe
- L'application effective des directives, politiques, procédures internes et bonnes pratiques fixées par la Direction Générale
- La sauvegarde des actifs et du personnel du Groupe
- La fiabilité et la sincérité de l'information financière et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés
- La prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe
- L'optimisation de l'activité opérationnelle et la sécurisation des opérations du Groupe en conformité avec les lois et réglementations applicables.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Mandats des administrateurs

Le mandat de Madame Virginie BOISSIMON-SMOLDERS arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il est proposé de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le mandat de la société ONDINE (894 296 144 RCS LYON) dont la représentante permanente est Madame Valérie LORENTZ-POINSOT arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, il est proposé de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Mandats des Commissaires aux comptes

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTHI domiciliée 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine, pour une nouvelle période de six (6) exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ;

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à vous prononcer sur les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mare Nostrum

Société anonyme

au capital de 757 496,80 euros

9, avenue de Constantine

38100 Grenoble

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Youxta Audit

Commissaire aux comptes

5/7, avenue de Poumeyrol

69300 Caluire-et-Cuire



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MARE NOSTRUM

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Mare Nostrum,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mare Nostrum relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de la partie 6 « Autres informations » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le principe d'évaluation des écarts d'acquisition est exposé dans la note 1.6.2 « Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition » et la note 11 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

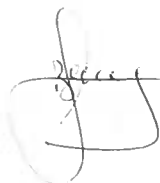
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Caluire-et-Cuire, le 30 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Youxta Audit



Geoffroy Joly
Associé

GROUPE MARE NOSTRUM

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2023



Sommaire

ETATS DE SYNTHESE.....	4
COMPTE DE RESULTAT	4
BILAN ACTIF.....	5
BILAN PASSIF	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	9
PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
1.1. Faits marquants.....	9
1.2. Présentation des comptes en normes françaises.....	10
1.3. Application des méthodes de référence	10
1.4. Estimations et jugements comptables déterminants	10
1.5. Méthodes de consolidation.....	10
1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation	11
PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	23
Note 1 - Chiffre d'affaires	23
Note 2 - Autres produits d'exploitation.....	24
Note 3 - Autres charges et charges externes.....	25
Note 4 - Charges de personnel	25
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions	26
Note 6 - Résultat financier	27
Note 7 - Résultat exceptionnel	28
Note 8 - Impôts.....	29
Note 9 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	30
Note 10 - Résultat par action et résultat dilué par action	30
PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN	31
Note 11 - Immobilisations incorporelles	31
Note 12 - Immobilisations corporelles	34
Note 13 - Immobilisations financières.....	35
Note 14 - Titres mis en équivalence	36
Note 15 - Clients et comptes rattachés	36
Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation	37
Note 17 - Provisions pour risques et charges	39
Note 18 - Emprunts et dettes financières	40
Note 19 - Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	42
PARTIE 5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	43

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement	43
PARTIE 6 – AUTRES INFORMATIONS	44
Société consolidante.....	44
Parties liées.....	44
Rémunération des dirigeants	44
Engagements hors bilan	45
Evénements postérieurs à la clôture	45
Continuité d'exploitation.....	45

ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	<i>Note 1</i>	169 534	172 222
Autres produits d'exploitation	<i>Note 2</i>	5 510	6 961
Achats consommés		-6 590	-5 038
Autres charges externes	<i>Note 3</i>	-39 192	-40 639
Impôts et taxes		-3 358	-3 460
Charges de personnel	<i>Note 4</i>	-127 503	-126 835
Dotation aux amortissements et provisions	<i>Note 5</i>	-2 600	-1 675
Autres charges		-1 701	-2 000
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-5 900	-465
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-3 289	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-9 189	-465
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	<i>Note 6</i>	-660	-448
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 7</i>	-1 304	-96
Impôt sur les résultats	<i>Note 8</i>	-896	-700
Résultat Net des entreprises intégrées		-12 049	-1 709
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<i>Note 9</i>	10	9
Résultat Net de l'ensemble consolidé		-12 040	-1 700
Intérêts minoritaires		-315	419
RESULTAT NET (part du Groupe)		-11 725	-2 120
Résultat par action (en euros)	<i>Note 10</i>	<1,55>	<0,28>
Résultat dilué par action (en euros)	<i>Note 10</i>	<1,55>	<0,28>

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	<i>Note 11</i>	15 676	18 712
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>Note 11</i>	12 574	14 303
Immobilisations corporelles	<i>Note 12</i>	1 469	1 618
Immobilisations financières	<i>Note 13</i>	4 161	3 192
Titres mis en Equivalence	<i>Note 14</i>	39	29
Actif immobilisé		21 345	23 550
Stocks et en-cours		23	56
Clients et comptes rattachés	<i>Note 15</i>	24 903	25 295
Autres créances et régularisation	<i>Note 16</i>	21 331	24 182
Valeurs Mobilières de Placement	<i>Note 18</i>	2 521	2 516
Disponibilités	<i>Note 18</i>	4 771	9 523
Actif circulant		53 549	61 572
TOTAL ACTIF		74 894	85 122

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
Capital	757	757
Primes	12 305	12 305
Réserves et résultat consolidés	-16 372	-4 866
Autres	-168	-92
Capitaux propres groupe	-3 478	8 104
Intérêts minoritaires	1 036	1 723
Capitaux propres	-2 442	9 827
Provisions pour risques et charges	<i>Note 17</i>	747
Emprunts obligataires	<i>Note 18</i>	1 000
Emprunts et dettes financières	<i>Note 18</i>	20 050
Fournisseurs	<i>Note 19</i>	9 978
Autres dettes et comptes de régularisation	<i>Note 19</i>	45 560
Dettes	76 588	74 537
TOTAL PASSIF	74 894	85 122

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO- RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2021	757	12 305	-2 008	-34	-536	10 485	1 650
Affectation du résultat au 31/12/2021			-550		536	-13	-404
Variation de capital						0	7
Ecart de change				-59		-59	-5
Autres variations			-189			-189	56
Résultat au 31/12/2022					-2 120	-2 120	419
Capitaux 31/12/2022	757	12 305	-2 746	-92	-2 120	8 104	1 723

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO- RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2022	757	12 305	-2 746	-92	-2 120	8 104	1 723
Affectation du résultat au 31/12/2022			-2 120		2 120	0	-293
Variation de capital						0	7
Ecart de change				-76		-76	-8
Autres variations			219			219	-78
Résultat au 31/12/2023					-11 725	-11 725	-315
Capitaux 31/12/2023	757	12 305	-4 647	-168	-11 725	-3 478	1 036

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 574 968	0,1
Actions composant le capital en fin d'exercice	7 574 968	0,1

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	-12 040	-1 700
Résultat des sociétés mises en équivalence	-10	-9
Dotations et reprises	2 326	1 395
Amortissement des écarts d'acquisition	3 289	0
Variation impôts différés	188	29
Plus ou moins-values de cession	-281	-66
QP de subvention virée en Résultat	0	0
Autres éléments	0	-80
Capacité d'autofinancement	-6 528	-432
Variation du besoin en fonds de roulement <i>Note 20</i>	12 412	418
Flux de trésorerie liés à l'activité	5 884	-14
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-841	-1 770
Variation d'immobilisations financières	-1 037	-833
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	112	41
Cessions de titres sociétés consolidées	0	10
Incidence des variations de périmètre	-32	-197
Variation des dettes sur immobilisations	-178	-82
Flux liés aux investissements	-1 975	-2 830
Augmentation de capital	0	0
Augmentation de capital minoritaires	7	7
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	-293	-405
Augmentation des dettes financières <i>Note 18</i>	21	-2
Remboursement des dettes financières	-1 484	-3 258
Variation des intérêts courus	37	51
Variation des comptes courants	613	-925
Flux liés aux opérations de financement	-1 097	-4 532
Incidence des variations de devises	1	-5
Autres flux sans incidence sur la trésorerie	0	6
Variation de la trésorerie	2 812	-7 375
Trésorerie à l'ouverture <i>Note 18</i>	1 778	9 153
Trésorerie à la clôture <i>Note 18</i>	4 590	1 778
Variation de la trésorerie	2 812	-7 375

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Renforts de participation

Sur l'exercice 2023, Mare Nostrum a renforcé sa participation au capital des sociétés 2I 020, 2I 100 (anciennement AC 040) AC 050, AC 140, ALTITUDE FACILITIES EVENT, E-INTERIM, NRH31, NRH69, NRH75, T 100 et T 110. Ces renforts ont été permis par le biais d'augmentations de capital de 2 424 k€, autofinancés.

Mare Nostrum a également renforcé sa participation au capital des sociétés ELP01 (anciennement DOMINO ACTIO GRENOBLE), ELP02 (anciennement DOMINO ACTIO SUD OUEST), ELP06 et INALVEA DEVELOPPEMENT. Ces renforts ont été permis par le rachat d'intérêts minoritaires pour un montant de 997 k€, autofinancés.

Diminution de participation

Après son renfort de participation dans 2I 100, Mare Nostrum a vu sa participation diminuer à la suite d'une augmentation de capital intégralement souscrite par des associés minoritaires.

Cession de titres de participation

L'intégralité des titres de PRISMO détenus par Mare Nostrum, d'une valeur nette comptable de 50 k€, ont été cédés pour 61 k€. L'influence du groupe étant négligeable sur cette société, elle ne faisait pas partie du périmètre de consolidation.

Provisions pour dépréciations

Plusieurs filiales font l'objet d'une ouverture de procédure de liquidation judiciaire sur le début d'année 2024. Les titres et créances détenus par Mare Nostrum sur ces sociétés ont été dépréciés à 100%, respectivement pour 1 593 k€ et 3 377 k€ globalement.

Des prévisions à courts termes ont également entraîné des dépréciations de titres complémentaires de 3 050 k€, et de créances de 261 k€.

Des évaluations intervenues sur 2024 font ressortir des valorisations des quotes-parts de Mare Nostrum dans les sociétés ATP et LINKEYS à 4 600 k€ et 500 k€ respectivement. Cela entraîne une dépréciation de l'écart d'acquisition de ATP de 3 289 k€ et du compte courant de LINKEYS de 2 082 k€.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023.

1.3. Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement ANC n° 2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les contrats de location financement du Groupe concernant quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement ANC n°2020-01 nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés.
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts (11,2% au 31/12/2023)
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle (1,5% au 31/12/2023)
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà

engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

1.6.5. Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 13**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 14**.

1.6.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

L'application de ces règles est complétée par une revue au cas par cas, pouvant donner lieu à des dépréciations complémentaires, des créances des clients n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus énoncées.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 836 K€ au 31 décembre 2023 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Cash-pooling

Il existe une convention de cash-pooling au sein du Groupe dont la société centralisatrice est la Société MARE NOSTRUM. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie (de type physique indirecte) sont isolés au bilan, par convention comptable, dans les comptes courants appropriés. Dans les comptes consolidés, ces comptes courants et les intérêts afférents sont éliminés afin de présenter une position de trésorerie du Groupe en montant net.

1.6.9. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Obligations convertibles émises le 11 juin 2019 au bénéfice du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 5%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;

- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Souscription de Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid 19, MARE NOSTRUM a souscrit 13 M€ de PGE sur 2020 en deux tranches (7 M€ au 1^{er} semestre, 6 M€ au second semestre).

Par ailleurs, sa filiale AT Patrimoine a souscrit 1,1 M€ de PGE au 1^{er} semestre 2021.

1.6.10. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.11. Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres sont les suivants au 31 décembre 2023 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3,17%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

Ils étaient les suivants au 31 décembre 2022 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3,77%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

1.6.12. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de quatre ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Les taux retenus est de 25%.

1.6.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- Une activité de travail temporaire, réunissant 11 marques (AL&CO, Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, E-Interim Solutions, Aer'ness Intérim, Celtic Travail Temporaire, Altitude Facilities, Grands Travaux Facilities, Infinity Interim, Elipse)
- Une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation)
- Une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinum CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT Patrimoine
- Une activité de portage salarial (Altros) et d'accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité)
- Une activité de prestations de services RH incluant une plateforme *back-office* destinée aux ETT des secteurs médical et médico-social (Inalvea Développement, UNI'TT), ainsi qu'un acteur de la prestation de services intervenant notamment dans le domaine de la culture (L'Agence Unique)
- Des activités annexes : activités des sociétés holdings

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.14. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.15. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement ANC n° 2020-01, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont la société roumaine ACVILA et la société suisse LINKEYS.

1.6.16. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

1.6.17. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage & Mobilité,
- Prestations de services RH & Autres

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la destination du chiffre d'affaires.

1.6.18. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Type	31/12/2023			31/12/2022		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM	Société mère						
2I 010	Société opérationnelle	83,51	88	IG	83,51	88	IG
2I 020	Société opérationnelle	97,84	98,44	IG	87,39	90,91	IG
2I 030	Société opérationnelle	91,95	96,89	IG	91,95	96,89	IG
2I 040	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
2I 050	Société opérationnelle	72,12	76	IG	72,12	76	IG
2I 060	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
2I 070	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
2I 080	Société opérationnelle	72,43	76	IG	72,43	76	IG
2I 090	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
2I 100	Société opérationnelle	83,49	83,49	IG	94,9	94,9	IG
2ID	Société holding	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
2IP	Société opérationnelle	89,2	93,99	IG	89,2	93,99	IG
AC 020	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG
AC 030	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 050	Société opérationnelle	99,22	99,22	IG	94	94	IG
AC 060	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG
AC 070	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 080	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
AC 090	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
AC 100	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG
AC 110	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 120	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 130	Société opérationnelle	75,84	75,84	IG	75,84	75,84	IG
AC 140	Société opérationnelle	98,95	98,95	IG	94	94	IG
AC 150	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 160	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 170	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 180	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 190	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 200	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 210	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AC 220	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
AC 230	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
ACVILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG
ALTITUDE FACILITIES EVENT	Société opérationnelle	99,87	99,87	IG	99,21	99,21	IG
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS IT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG

ALTROS MANAGEMENT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG
ALTROS	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG
ALTROS TALENTS	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG
ARCADIA AURA	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
ARCADIA BFC	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
AT PATRIMOINE	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
C010	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C030	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
C040	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
CELTIC INTERIM	Société opérationnelle	83,7	99,89	IG	83,7	99,89	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40	40	MEE	40	40	MEE
EI 020	Société opérationnelle	88,8	88,8	IG	88,8	88,8	IG
E-INTERIM SOLUTIONS	Société opérationnelle	97,86	97,86	IG	84	84	IG
ELP01	Société opérationnelle	100	100	IP	26,34	26,34	IP
ELP02	Société opérationnelle	100	100	IP	49	49	IP
ELP06	Société opérationnelle	94	94	IG	50	50	IG
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG
IMNFA	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
INALVEA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	80	80	IG	59	59	IG
L'AGENCE UNIQUE	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
LINKEYS	Société opérationnelle	90,84	89,86	IG	90,84	89,86	IG
LINKEYS FRANCE	Société opérationnelle	90,84	100	IG	90,84	100	IG
M010	Société opérationnelle	83,79	83,79	IG	83,79	83,79	IG
MAG 020	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
MN DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
NEW GEST	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
NRH 010	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
NRH 020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH 030	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
NRH 31	Société opérationnelle	100	100	IG	76,01	76,01	IG
NRH 69	Société opérationnelle	100	100	IG	76	76	IG
NRH 75	Société opérationnelle	100	100	IG	76,01	76,01	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
NRH ROUMANIE	Société opérationnelle	Non applicable			51	51	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	99,61	99,61	IG	99,61	99,61	IG
SILLAGE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG
TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 080	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 090	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG

TRIDENTT 100	Société opérationnelle	97,69	97,69	IG	94	94	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	99,78	99,78	IG	94	94	IG
TRIDENTT 120	Société opérationnelle	77,08	77,08	IG	77,08	77,08	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 150	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	84	84	IG	84	84	IG
TRIDENTT 180	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
TRIDENTT 190	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 200	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 220	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 230	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 240	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 250	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 260	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 270	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	93,41	93,41	IG	93,41	93,41	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG
UNI'TT	Société opérationnelle	50	50	IG	50	50	IG

Nota Bene :**2023 :**

- MARE NOSTRUM a :
 - o Augmenté sa participation dans :
 - 2I 020, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 97,84%
 - AC 050, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 99,22%
 - AC 140, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 98,95%
 - ALTITUDE FACILITIES EVENT, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 99,87%
 - E-INTERIM SOLUTIONS, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 97,86%
 - ELP 01, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - ELP 02, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - ELP 06, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - INALVEA DEVELOPPEMENT, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 80%
 - NRH 31, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - NRH 69, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - NRH 75, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - TRIDENTT 100, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 97,69%
 - TRIDENTT 110, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 99,78%
 - o Diminué sa participation dans :
 - 2I 100, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 83,49%

2022 :

- MARE NOSTRUM a :
 - o Augmenté sa participation dans :
 - 2I 040, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - 2I 090, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 050, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%

- AC 080, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - AC 090, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - AC 100, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 100%
 - AC 190, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 200, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 210, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - AC 230, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - EI 020, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 88,80%
 - INALVEA DEVELOPPEMENT, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 59%
 - M010, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 83,79% (ainsi, le pourcentage d'intérêts du groupe dans CELTIC INTERIM se trouve également augmenté, et est désormais de 83,70%)
 - NRH 31, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 76,01%
 - NRH 75, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 76,01%
 - PLATINIUM, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 99,61%
 - TRIDENTT 200, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - TRIDENTT 220, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - Acquis des titres de :
 - ELP06, et en détient désormais 50%
 - L'AGENCE UNIQUE, et en détient désormais 76%
 - Diminué sa participation dans :
 - AC 130, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 75,84%
 - DOMINO ACTIO GRENOBLE, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 26,34%
 - MN DEVELOPPEMENT, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - NRH 030, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT, et a désormais un pourcentage d'intérêts de 94%
 - Absorbé MARE NOSTRUM ILE DE FRANCE au 1^{er} janvier 2022, après avoir acquis les 10% d'intérêts minoritaires.
- 2ID a augmenté sa participation dans 2I 030, et le groupe a désormais un pourcentage d'intérêts de 91,95%.
- ALTROS SERVICE a participé à la création de ALTROS TALENTS, et le groupe en détient un pourcentage d'intérêts de 65,80%.

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Vente de marchandises	378	333
Production vendue biens	0	0
Production vendue services	168 276	170 971
Produits des activités annexes	880	918
Chiffre d'affaires	169 534	172 222

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Travail Temporaire	143 982	147 824
Recrutement	1 843	2 298
Formation	10 369	9 202
Portage & Mobilité	8 765	8 914
Prestations de services RH & Autres	4 574	3 983
Chiffre d'affaires	169 534	172 222

L'activité Travail Temporaire s'élève sur 2023 à 144 M€ contre 147,8 M€ l'an passé (-2,6%) notamment lié à un net ralentissement dans le secteur du bâtiment. Il s'agit cependant d'une tendance générale puisque le marché du Travail Temporaire affiche également un retrait plus marqué sur le dernier trimestre (hors mois de décembre) de - 8,9% (Source : Prism'emploi) par rapport à 2022.

La division Formation voit son chiffre d'affaires annuel s'établir à 10,4 M€ contre 9,2 M€ en 2022, soit une croissance de + 13% portée par une bonne dynamique commerciale qui devrait se confirmer sur le début d'année 2024.

A fin décembre 2023, l'activité Portage Salarial est relativement stable avec un chiffre d'affaires de 8,8 M€ contre 8,9 M€ en 2022.

Tandis que l'activité Recrutement s'établit sur 2023 à 1,8 M€ contre 2,3 M€ l'an passé en raison d'une moindre performance des cabinets en Ile-de-France mais en partie compensée par les performances du Sud.

Sur l'année 2023, l'activité Prestations de services RH & Autres affiche une belle progression (+15 %) et s'élève, pour sa part, à 4,6 M€ contre 4 M€ l'an dernier.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présentait ainsi :

Libellé	31/12/2023	France	Europe (hors France)	Autres
Ventes de marchandises	378	378	0	0
Production vendue Biens	0	0	0	0
Production vendue Services	168 276	165 948	1 359	969
Produits des act. annexes	880	794	20	66
Chiffre d'affaires	169 534	167 120	1 379	1 035

Libellé	31/12/2022	France	Europe (hors France)	Reste du monde
Ventes de marchandises	333	333	0	0
Production vendue Services	170 971	168 709	1 345	917
Produits des act. annexes	918	857	6	55
Chiffre d'affaires	172 222	169 899	1 351	972

Une partie du chiffre d'affaires de la société ALTROS est générée au Moyen-Orient.

Note 2 - Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée	0	0
Production immobilisée	48	301
Subventions d'exploitation	375	415
Reprises amortissements et provisions	511	585
Transferts de charges	3 745	5 122
Autres produits	830	538
Autres produits d'exploitation	5 510	6 961

Les subventions d'exploitation comprennent principalement des subventions d'apprentissage.

Les reprises d'amortissements et provisions concernent principalement les reprises de provisions des créances clients, et les reprise en compte de résultat des écarts d'acquisitions négatifs de AC 040, AC 120 et ELP06 pour 131 k€.

Les transferts de charges concernent essentiellement le poste « Redevance loyer et véhicule » et les « produits à recevoir formation ».

Note 3 - Autres charges et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Sous-traitance	2 514	1 535
Loyers	10 931	10 862
Assurance	932	945
Honoraires	3 047	2 655
Communication et publicité	933	1 014
Voyages et déplacements	17 937	20 813
Services bancaires	1 725	943
Autres achats et charges externes	1 172	1 871
Autres charges externes	39 192	40 639

Le poste « Voyages et déplacements » concerne, pour la majorité du solde, les indemnités de grands déplacements payées aux salariés intérimaires. Cette indemnité concerne les salariés du BTP. C'est une allocation forfaitaire attribuée aux travailleurs lorsque leur lieu de travail est trop éloigné de leur lieu d'habitation. Ce montant figure sur les bulletins de salaires mais il n'est pas soumis à charges sociales. Ces indemnités s'élèvent à 15 703 k€ au 31/12/2023 contre 18 707 k€ au 31/12/2022.

Note 4 - Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	101 133	100 403
Charges sociales	26 351	26 395
Participation / Intéressement	19	38
Charges de personnel	127 503	126 835

L'effectif du groupe à la clôture se présente ainsi par catégorie* :

Catégories	31/12/2023	31/12/2022
Permanents	448	447
Intérimaires	2 545	2 821
Effectif	2 993	3 268

* Les effectifs permanents sont mentionnés en « équivalent temps plein ».

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 644	1 357
Dotations aux provisions sur immobilisations	584	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	336	243
Dotations aux provisions pour risques et charges	35	76
Dotations aux amortissements et provisions	2 600	1 675

Les dotations aux provisions sur immobilisations concernent LINKEYS FRANCE dont la valeur des immobilisations est estimée à 500 k€.

Note 6 - Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits de participations	796	6
Produits des autres immobilisations financières	1	4
Différences positives de change	203	114
Produits nets sur cession de VMP	13	2
Autres intérêts et produits assimilés	85	27
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	0
Total des produits financiers	1 099	153
Intérêts et charges assimilées	1 522	498
Différences négatives de change	61	45
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Autres charges financières	20	2
Dotations aux provisions	157	57
Total des charges financières	1 759	601
Résultat financier	-660	-448

Les différences positives et négatives de change concernent essentiellement LINKEYS.

La majeure partie des produits de participation comprend des intérêts de cash-pooling chez Mare Nostrum ne concernant pas des sociétés du périmètre.

Les intérêts et charges assimilées comprennent principalement les intérêts liés au factor et aux emprunts bancaires, les agios bancaires et les intérêts de cash-pooling ne concernant pas des sociétés du périmètre.

Note 7 - Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28	92
Produits de cession d'immobilisations	463	132
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	3	217
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	494	441
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 535	156
VNC des immobilisations cédées	182	65
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	2	66
Dotations exceptionnelles aux provisions	80	250
Total des charges exceptionnelles	1 799	537
Résultat exceptionnel	-1 304	-96

Les produits de cession d'immobilisations comprennent notamment 284 k€ de résultat de cession consolidé résultant de la dilution de 21 020 dans 21D.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion concernent notamment des honoraires exceptionnels.

Note 8 - Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés	708	671
Impôt différé	188	29
Charge d'impôt	896	700

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.

Déficits reportables :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Déficit reportable initial	43 437	27 864
Déficit reportable consommé	2 168	3 659
Déficit reportable net	41 269	24 204

Preuve d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT NET	-12 040	-1 700
Impôt sur les sociétés	708	671
IS Différé	188	29
Sous-Total Impôt	896	700
Résultat avant IS	-11 144	-1 000
Taux IS	25%	25%
IS Théorique	-2 786	-250
Ecart IS théorique / IS Réel	3 682	950
ECART	0	0
Déficits reportables	4 843	984
Autres décalages temporaires	-20	-146
Différences permanentes	-907	113
Différence de taux stés	15	4
Effet de l'imposition à taux réduit	-9	0
Autres différences	-241	-4
Impôts expliqués	3 682	950

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultats des sociétés mises en équivalence	10	9

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêts aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.

Une seule société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence : CONTACT D PRO.

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 7 574 968 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Les bons de souscription d'actions liés aux obligations convertibles représentent des éléments dilutifs. L'emprunt obligataire convertible de 1 M€ figurant au passif au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023 est susceptible d'aboutir à la conversion de 125 000 obligations en 125 000 actions. Cependant, le résultat net étant négatif, ces éléments ne sont pas considérés comme des instruments dilutifs.

Il se présente de la façon suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net (part du Groupe) (en milliers d'euros)	-11 725	-2 120
Nombre d'actions	7 574 968	7 574 968
Résultat par action (en euros)	-1,55	-0,28
Nombre d'action comprenant les éléments dilutifs	7 574 968	7 574 968
Résultat dilué par action (en euros)	-1,55	-0,28

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 31/12/2022	14 341	-38	14 303
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	1 559	0	1 559
Sortie	0	0	0
Autres variations	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	-3 289	-3 289
Ecarts d'acquisition	15 900	-3 326	12 574

Les augmentations de participation de MARE NOSTRUM dans 2I 020, 2I 100, AC 050, AC 140, ALTITUDE FACILITIES EVENT, ELPO1, ELPO2, E-INTERIM SOLUTIONS, INALVEA DEVELOPPEMENT, NRH 31, NRH 69, NRH 75, TRIDENTT 100 et TRIDENTT 110 pour 3 421 k€ ont engendré des écarts d'acquisition de 1 559 k€ au total.

Ces écarts d'acquisition provisoires n'ont pas fait l'objet d'une affectation aux actifs et passifs identifiés. L'exercice d'affectation aux actifs et passifs identifiés sera réalisé dans les délais légaux.

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition regroupés par groupe d'Unités Génératrices de trésorerie (métiers Travail Temporaire, Formation, Recrutement, Portage) ont fait l'objet de tests de valeur selon les hypothèses présentées dans la note 1.6.2.

La dépréciation des écarts d'acquisition enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 concerne la société AT Patrimoine.

Les immobilisations incorporelles se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2022
Ecart d'acquisition	15 900	3 326	12 574	14 303
Frais d'établissement	28	26	2	0
Frais de recherche et développement	2 278	1 759	520	876
Concessions, Brevets, Droits similaires	3 184	1 053	2 130	2 163
Fonds de commerce	2	0	2	2
Autres immobilisations incorporelles	2 148	1 700	448	1 367
Avances & acomptes / Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	23 540	7 865	15 676	18 712

Le poste « Concession, Brevets, Droits similaires » est composé principalement de la marque AL&CO acquise par MARE NOSTRUM auprès de la société AL&CO DEVELOPPEMENT pour 1,2 M€ sur la base d'une valeur estimée à dire d'expert indépendant.

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur la période.

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	31/12/2023
Ecarts d'acquisition	14 341	0	0	0	1 559	15 900
Amortissements des écarts d'acquisition	-38	-3 289	0	0	0	-3 326
Frais d'établissement	18	3	0	0	7	28
Amortissements des frais d'établissement	-18	0	0	0	-7	-26
Frais de recherche et de développement	2 278	0	0	0	0	2 278
Amortissements des frais de recherche et de développement	-1 402	-357	0	0	0	-1 759
Concessions, brevets, droits similaires	2 923	223	-18	0	56	3 184
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-760	-286	18	0	-25	-1 053
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 970	192	0	-14	0	2 148
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-603	-1 097	0	0	0	-1 700
Immobilisations incorporelles	18 712	-4 614	0	-14	1 590	15 676

Les amortissements des autres immobilisations incorporelles concernent principalement LINKEYS FRANCE : 442 k€ d'amortissements logiciels et 567 k€ de dépréciations d'immobilisations incorporelles.

Note 12 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2022
Terrains	0	0	0	0
Constructions	75	62	13	19
Installations Techniques, Matériel & Outillage	193	96	96	66
Autres immobilisations corporelles	4 415	3 074	1 341	1 516
Immobilisations en cours	19	0	19	18
Immobilisations corporelles	4 701	3 232	1 469	1 618

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	31/12/2023
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	75	0	0	0	0	75
Amortissements des Constructions	-56	-6	0	0	0	-62
Installations techniques, matériel et outillage	140	47	0	0	5	193
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-74	-18	0	0	-4	-96
Autres immobilisations corporelles	4 231	369	-201	13	2	4 415
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-2 715	-464	102	0	4	-3 074
Immobilisations corporelles en cours	18	8	0	-8	2	19
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 618	-64	-99	5	9	1 469

Note 13 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2022
Participations	309	105	204	358
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	50	0	50	50
Prêts	790	3	788	747
Autres Immobilisations Financières	3 119	0	3 119	2 036
Immobilisations financières	4 268	107	4 161	3 192

Le poste « Participations » au 31 décembre 2023 comprend :

- Des titres de la SOCAMETT et SOMUDIMEC pour 109 K€ : la SOCAMETT a pour objet de cautionner les Entreprises de Travail Temporaire (ETT) en matière de salaires versés aux intérimaires, d'indemnités de précarité d'emploi et d'indemnités compensatrices de congés payés, de cotisations obligatoires dues pour les salariés intérimaires. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxe des sociétés. En contrepartie, les sociétés de travail temporaire doivent acquérir des parts sociales de la SOCAMETT
- Des titres des sociétés non consolidées (200 K€).

Les titres des sociétés non consolidées sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titres de	Valeur brute	Provision	% de détention	Commentaires
21 050	INFINITY IMMO	1	0	50%	N/S
AC 020	SASP LT 65	5	0	Non connu	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	LUDOVINO	2	0	34%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	1	33%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0	51%	Cession en cours
MARE NOSTRUM	ENIGMATIC	60	0	10%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	0	0	13%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	0	0	34%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	COMMUNITY WEB	8	8	85%	N/S
MARE NOSTRUM	IMFA	10	0	67%	Fonds de dotation
MARE NOSTRUM	TIKOPIA	1	0	10%	Influence négligeable
MARE NOSTRUM	FCG	96	96	2%	Influence négligeable
Total		200	105		

Le poste « Autres immobilisations financières » est principalement composé de :

- Dépôts de garantie
- Fonds de garantie des organismes de caution du travail temporaire
- Fonds de garantie des organismes d'affacturage (2 177 k€ au 31 décembre 2023 contre 1 127 k€ au 31 décembre 2022)

Note 14 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : CONTACT D PRO.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	31/12/2023
Titres Mis en équivalence	29	0	10	0	39

Note 15 - Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	25 605	25 977
Provisions	-701	-683
Valeur nette	24 903	25 295

Dans le secteur du travail temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit (Allianz Trade notamment).

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	25 605	25 605	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Provisions	Net	31/12/2022
Impôts différés actifs	603	0	603	945
Avances & Acomptes versés	2 908	0	2 908	2 163
Personnel & Organismes sociaux	1 640	0	1 640	1 253
Etat - Taxes et IS	813	0	813	826
Comptes de TVA	6 864	0	6 864	10 479
Comptes courants débiteurs	3 343	30	3 313	4 743
Autres Créances	4 515	0	4 515	3 231
Charges constatées d'avance	675	0	675	542
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des Obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	21 360	-30	21 331	24 182

Le poste « Avances et acomptes versés » (2 908 k€) comprend les fournisseurs débiteurs et les avoirs à recevoir.

Le poste « Comptes courants débiteurs » est principalement composé de :

- 2 785 k€ de comptes courants de sociétés liées hors périmètre, dont principalement :
 - o 1 204 k€ pour AEQUOR
 - o 923 k€ pour AZUR 4.0
 - o 253 k€ pour AV EUROPE
 - o 170 k€ pour AL&CO DEVELOPPEMENT
- 415 k€ d'intérêts courus de cash-pooling

Le poste « Autres créances » (4 515 K€) comprend des produits à recevoir afférents aux remboursements de formations et subventions d'apprentissage et des débiteurs divers dont 2 127 k€ concernent des parties liées (cf. Partie 6 : Autres informations - Parties liées).

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	2 908	2 908	0	0
C/C débiteurs	3 343	3 343	0	0
Personnel	1 640	1 640	0	0
Créances fiscales	813	813	0	0
TVA débitrice	6 864	6 864	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	4 515	4 515	0	0
Charges constatées d'avance	675	675	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	20 758	20 758	0	0

Le détail des impôts différés actifs et des impôts différés passifs de présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Consommations	Reclassements	Autres variations	31/12/2023
Engagements de retraite	30	9	0	0	0	39
Activation déficits reportables	915	0	-373	0	0	542
Décalage temporaire	0	0	0	22	0	22
IMPOTS DIFFERES ACTIF	945	9	-373	22	0	603
Décalage temporaire	208	0	-179	22	0	51
Provisions intragroupes	0	3	0	0	0	3
IMPOTS DIFFERES PASSIF	208	3	-179	22	0	54

Note 17 - Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Provision engagement personnel	156	122
Provisions pour risques	541	634
Provisions pour charges	50	3
Provisions pour risques et charges	747	759

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclasse-ments	Autres variations	31/12/2023
Provision engagement personnel	122	35	0	0	0	156
Provisions pour risques	634	53	-70	3	-79	541
Provisions pour charges	3	50	0	-3	0	50
Provisions pour risques et charges	759	138	-70	0	-79	747

Les dotations aux provisions pour risques de 53 k€ concernent principalement la provision de la prime de non-conversion liée à l'emprunt obligataire souscrit par la CASRA chez MARE NOSTRUM.

Les reprises de provisions pour risques de 70 k€ concernent principalement :

- L'extinction de risques chez TRIDENTT 140 (35 k€) et AC 100 (5 k€),
- La reprise de l'écart d'acquisition négatif de ELP06 (30 k€) dont la prise d'intérêts supplémentaire s'est faite dans des conditions avantageuses.

Les autres variations de -79 k€ concernent la constatation de l'écart d'acquisition négatif de ELP06 (30 k€) et les reprises des écarts d'acquisitions négatifs antérieurs de AC 120 (-100 k€), SILLAGE (-8 k€) et AC 040 (-1 k€).

Les dotations aux provisions pour charges concernent un risque chez AT PATRIMOINE.

Note 18 - Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles	1 000	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts obligataires	1 000	1 000
Emprunts long terme	17 168	18 633
Autres emprunts et dettes financières	72	68
Concours bancaires courants	2 702	10 261
Intérêts courus	108	71
Emprunts et dettes financières	20 050	29 034
Endettement financier	21 050	30 034

Le détail des dettes par échéance se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 000	0	1 000	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts long terme	17 168	9 908	7 184	76
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	72	72	0	0
Concours bancaires courants créditeurs	2 702	2 702	0	0
Intérêts courus	108	108	0	0
Endettement financier	21 050	12 790	8 184	76

Le poste « Emprunts obligataires convertibles » est composé d'un emprunt obligataire convertible en actions assorti de bons de souscription d'actions mis en œuvre par MARE NOSTRUM et souscrit par la société CASRA CAPITAL. 190 839 BSA ont été accordés, portant intérêts au taux annuel de 5%, à échéance au 11 juin 2026.

Le contrat de prêt senior signé le 29 novembre 2019 avec un pool bancaire afin de financer la prise de participation majoritaire dans le groupe AT Patrimoine incluait le respect au 31 décembre 2023 de deux ratios financiers :

- Ratio 1 : Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé \leq 2,25
- Ratio 2 : Free Cash-Flow to the Firm / Service de la Dette \geq 1.

Au 31 décembre 2023, ces deux ratios ne sont pas respectés.

Les banques prêteuses n'ayant pas accepté, à la date de l'arrêté des comptes, de renoncer à l'exigibilité anticipée prévue au contrat en cas de non-respect de l'un ou des deux ratios financiers ci-dessus, les capitaux restant dus au 31 décembre 2023 des emprunts concernés (4 134 k€) ont été reclassés en dettes inférieures à un an.

Le poste « Emprunts long terme » comprend :

Société	Montant à l'origine (en milliers d'euros)	Taux	Dernière échéance	Solde restant dû (en milliers d'euros)
MARE NOSTRUM	5 000	5,95%	nov.-28	2 857
MARE NOSTRUM	2 400	5,90%	déc.-25	1 299
MARE NOSTRUM	500	3,20%	mai-23	74
MARE NOSTRUM	466	5,00%	avr.-29	213
MARE NOSTRUM	150	5,00%	sept.-27	44
MARE NOSTRUM	200	5,00%	juil.-26	45
MARE NOSTRUM	500	5,00%	juil.-28	235
MARE NOSTRUM	200	5,00%	janv.-27	64
MARE NOSTRUM	1 250	3,54%	juin-28	992
MARE NOSTRUM	1 250	4,29%	mai-27	905
MARE NOSTRUM	1 000	0,31%	mai-26	710
MARE NOSTRUM	1 000	5,00%	mai-28	700
MARE NOSTRUM	1 000	0,70%	juin-28	815
MARE NOSTRUM	500	0,80%	mai-26	397
MARE NOSTRUM	1 000	5,00%	mai-28	793
MARE NOSTRUM	1 000	5,00%	oct.-28	881
MARE NOSTRUM	1 000	2,93%	oct.-26	938
MARE NOSTRUM	500	0,80%	nov.-26	459
MARE NOSTRUM	1 000	5,00%	oct.-28	938
MARE NOSTRUM	1 250	4,32%	oct.-28	1 121
MARE NOSTRUM	1 250	3,39%	oct.-28	1 095
MARE NOSTRUM	600	6,27%	mars-30	429
ACVILA	17	N/S	N/S	17
AT PATRIMOINE	32	0,65%	déc.-23	4
AT PATRIMOINE	32	0,65%	déc.-23	5
AT PATRIMOINE	120	0,92%	janv.-24	1
AT PATRIMOINE	450	0,55%	mars-27	404
AT PATRIMOINE	450	0,73%	févr.-27	413
AT PATRIMOINE	125	0,55%	févr.-27	112
AT PATRIMOINE	125	0,73%	févr.-27	112
AT PATRIMOINE	33	0,90%	Dec-26	21
ALTROS SERVICE	82	1,10%	juin-26	46
C 010	71	1,38%	mai-24	13
LINKEYS	22	0,70%	mars-29	15
			Total	17 168

L'endettement financier net se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 293	12 041
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-2 702	-10 261
TRESORERIE NETTE	4 591	1 780
Dettes financières	18 348	19 772
ENDETTEMENT BRUT	18 348	19 772
ENDETTEMENT NET	13 757	17 992

Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés passifs	54	208
Fournisseurs	9 978	9 230
Avances & Acomptes reçus sur commandes	3 393	2 050
Personnel	7 350	7 523
Organismes sociaux	5 457	4 296
Comptes de TVA	25 812	18 105
Etat - taxes et IS	2 149	1 743
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	0	178
Comptes courants créditeurs	759	498
Autres dettes	571	672
Produits constatés d'avance	14	0
Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	55 538	44 503

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Variation des stocks	33	35
Variation des clients	- 21	- 1 459
Variation des créances d'exploitation	881	- 3 164
Variation des fournisseurs	1 342	1 483
Variation des dettes d'exploitation	10 176	3 524
Variation du besoin en fonds de roulement	12 412	418

La variation des dettes d'exploitation s'explique principalement par l'augmentation de la TVA créditrice.

Partie 6 – Autres informations

Société consolidante

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à **46,77%**, par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :

- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
 - qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.
- Il peut s'agir de facturations au titre de mandats, de loyers ou de prestations de services.

31/12/2023 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	1 204	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	923	D
TOTAL			2 127	D

31/12/2022 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	2 462	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	843	D
TOTAL			3 305	D

La société MARE NOSTRUM réalise également des opérations avec des sociétés du périmètre mais qui ne sont pas consolidées. La liste de ces entités est incluse en Note 14 de la présente annexe.

Rémunération des dirigeants

Le 20 février 2020, le Conseil d'Administration de Mare Nostrum a fixé comme suit les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux nommés par l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 janvier 2019 :

- Nicolas Cuynat :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général ;
- Thierry de Vignemont :
 - o 36.000€ annuels bruts au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué

Les sociétés Financière Saint Vial et Vignemont Tous Travaux ont par ailleurs respectivement été nommées Président Directeur Général et Directeur Général de la Société 2ID, filiale à 95% de Mare Nostrum, et sont rémunérées au titre de ces mandats sociaux. A ainsi été mise en place par une Assemblée Générale du 27 décembre 2018, une rémunération fixe de 180 000 € annuels pour chacune de ces personnes morales mandataires sociaux.

Engagements hors bilan

Créances financées par affacturage

Périodes	Montants financés
31/12/2023	15 792 k€
31/12/2022	18 565 k€

Événements postérieurs à la clôture

La société a fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en début d'année 2024. Des précisions sont apportées dans le paragraphe "Continuité d'exploitation" ci-dessous.

Continuité d'exploitation

Depuis plus d'un an, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum. Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entraîné la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 24 janvier 2024. Cette procédure a notamment pour objectif de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux. Elle devrait permettre au Groupe d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée. Le Tribunal de Commerce a ouvert une période d'observation de 6 mois, prorogée par décision du Tribunal de Commerce Grenoble du 2 juillet 2024, également de 6 mois, jusqu'au 22 janvier 2025. La direction du Groupe est optimiste quant à la réussite de ce processus de sauvegarde et à la création d'une base solide pour l'avenir.

A la date d'arrêté des comptes, parmi les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » déjà initiées figurent :

- Une réduction de la masse salariale notamment concernant le personnel permanent,
- Une baisse de l'ensemble des frais de structure (fermeture d'agences, réorganisation interne, baisse des coûts informatiques...),
- L'arrêt de certaines activités déficitaires

En parallèle, et toujours dans l'objectif de renforcer ses fonds propres, le Groupe étudie également la cession de certaines filiales du groupe.

Par conséquent, sous réserve de la réussite du processus de sauvegarde, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dans une perspective de continuité d'exploitation.